

# HP, SCANNER !



Il existe des sorties et visites (hôpital/cimetière), que nous voudrions tous pouvoir nous épargner. Même si elles sont moralement difficiles, elles sont et restent souvent indispensables.



**MédiaChartres** a fait le point en se rendant le *11 Mai dernier* à l'hôpital du Coudray, et le constat n'est pas « reluisant ».



Pour accéder à l'établissement (arrivée en véhicule), il faut s'acquitter d'une taxe pour stationner (?) Etrange... car une

loi a récemment été votée à l'Assemblée nationale et adoptée par le Sénat, visant à rendre **GRATUIT** tous les parkings des **Hôpitaux**

**Publics.** <https://www.cnews.fr/sante/2026-01-28/la-gratuite-des-parkings-des-hopitaux-publics-adoptee-ce-jeudi-par-lassemblee>

<https://www.senat.fr/leg/ppl25-016.html>

Une interrogation d'autant plus justifiée, quand on constate l'état catastrophique de délabrement du parking, il est indéniable que les travaux et investissements se focalisent sur l'infrastructure (construction d'extension), et non sur l'entretien de l'existant, laissé à l'abandon.

**Payer pour cela, relève de l'abus !**



photos : [MédiaChartres](#)









**Les travaux :**



Dans un article précédent, [MédiaChartres](https://mediachartres.fr/2026/03/30/comas/) avait rédigé sur les divers problèmes rencontrés au sein de l'établissement ; <https://mediachartres.fr/2026/03/30/comas/>

Et cette vidéo montre d'autres soucis : <https://www.facebook.com/reel/1295649402736665>



<https://www.pagesjaunes.fr/pros/07416326>

Hôpital Louis Pasteur :

4 rue Claude Bernard  
28630 – LE COUDRAY 02.37.30.30.30

### S'y rendre

- par le bus : ligne B (nouvelle ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), (toutes les 10 minutes en heures pleines et toutes les 14 minutes en heures creuses et toutes les 20 minutes le samedi) ou ligne 2 (Champhol – Hôpital Pasteur), arrêt Hôpital Pasteur
  - en taxi à votre convenance
- **en voiture particulière** : l'Hôpital Louis Pasteur est situé sur la commune du Coudray, à proximité de la rocade Sud-Est de Chartres. Un parking, payant, est à votre disposition à l'entrée de l'établissement. **Les tarifs du parking sont consultables sous la rubrique « Modalités de paiements/tarifs »** (?) *problème, ce lien est introuvable sur le site ! Et le tableau des tarifs, à la tête a l'envers:*
  -

<https://www.ch-chartres.fr/sites/default/files/Tarifs%20parking.pdf>

✘ **MédiaChartres** cherche toujours la « **logique** » dans ce chaos, et la/les réponses ne s'imposent pas comme des évidences.

Clara Hirsch